



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe sur les tabacs

Question écrite n° 36191

Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur les difficultés financières que rencontrent de nombreux buralistes, en particulier ceux implantés dans les zones rurales, à la suite de la baisse des ventes de tabac en raison de l'augmentation de son prix et des campagnes publicitaires rappelant la toxicité de son usage. Afin de compenser leur perte de chiffre d'affaires, il lui demande s'il ne pourrait être envisagé de les autoriser à vendre des « patchs anti-tabac ».

Données clés

Auteur : [M. Pascal Clément](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36191

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2165

Question retirée le : 5 juillet 2005 (Fin de mandat)